

FICHE DE SÉCURITÉProduit :
Date de Révision :**PRO ACOUSTIK SET**
2017-09-15**Section 1. Identification du Produit et de la Société**

Nom du Produit : **PRO ACOUSTIK SET**
Usage(s) Recommandé(s) : Adhésif prêt à l'emploi pour membrane asphaltique ou caoutchouté
Usage(s) Non Recommandé(s) : Pas précisé
Fabricant : **Adhésifs Proma, 9801 Boulevard parkway,**
Anjou, QC, H1J 1P3, Canada
Courriel : info@proma.ca
Url : www.proma.ca
Téléphone d'urgence : **Déversements Importants (CANUTEC) : (613)996-6666**
Numéro de téléphone d'urgence au Canada/U.S.A

Section 2. Identification des Dangers**Classification du mélange de SGH :**

Ce produit ne présente aucun risque

Pictogrammes : Aucun**Termes de mise en garde :** Aucun**Mentions de danger :**

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline parmi les substances cancérigènes du groupe 1. Le CIRC et le NTP considèrent la silice comme un cancérigène humain connu. Les preuves sont fondées sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs à des particules de poussière de silice cristalline de taille respirable. Étant donné que ce produit est sous forme liquide ou pâteuse et que son utilisation ne nécessite jamais de ponçage ou de procédé similaire, il ne présente pas de risque de poussière, et par conséquent, cette classification n'est pas pertinente.

Mises en garde générale:**Prévention**

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Response

En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Enlever les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales.

Section 3. Composition / Information sur les Ingrédients

Identificateurs	Ingrédients	Pourcentage	Classification	Remarque
14808-60-7	Silice cristalline	0,1 - 0,9%	Carc. 1A; H350, STOT RE1, H372.A	*voir ci-dessous

* Ce produit contient une ou plusieurs matières qui peuvent être dangereuses lorsqu'elles sont présentes sous forme de poussière respirable en suspension dans l'air. Comme ce produit existe sous forme de pâte liquide, il ne sera pas libéré dans l'air pendant une utilisation normale ou recommandée. Par conséquent, il ne présente pas un risque pour la santé.

FICHE DE SÉCURITÉ**Section 4. Premiers soins****Premiers soins : Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment les yeux à l'eau. Maintenir les paupières ouvertes afin d'assurer un rinçage complet. Retirer les lentilles de contacts.

Premiers soins : Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à fond avec de l'eau les zones contaminées. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Obtenir des soins ou des conseils médicaux si des rougeurs ou d'autres symptômes se

Premiers soins : Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise après ingestion, consulter un médecin. En cas

Premiers soins : Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut

Premiers soins :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau pendant 20 minutes. Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon.

EN CAS D'INGESTION : Transporter la victime à l'air frais. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

EN CAS D'INHALATION : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Fournir cette FDS au prestataire de soins médicaux.

Section 5. Mesures de Lutte Contre le Feu**Inflammabilité**

Ce produit n'est pas considéré inflammable selon les critères du WHMIS/OSHA.

Moyens d'Extension Appropriés

Utiliser un produit chimique sec, de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone ou de la mousse.

Moyens d'Extension Inappropriés

Pas disponible

Dangers Spécifiques Découlant de la Combustion des Produits

Produits de Combustion : Peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des oxydes de carbone (COx).

Chaleur et Feu : Le produit n'est pas inflammable ni combustible. Le feu et la chaleur peuvent décomposer le produit et produire des vapeurs, des poussières ou des gaz dangereux.

Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Porter des vêtements de protection pour éviter complètement le contact du produit avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire autonome de lutte contre le feu. Éviter le contact direct avec la substance. Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou poussières. En cas d'incendies importants, évacuer les résidents qui se trouvent sous le vent de l'incendie.

Dangers Spécifiques Découlant de la Combustion des Produits**Données d'explosibilité :**

Sensibilité aux chocs mécaniques : Pas disponible

Sensibilité à la décharge statique : Pas disponible

Section 6. Procédure en Cas de Déversement**Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence**

Porter des vêtements protecteurs, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact direct.

Éviter de générer de la poussière.

Voir les sections 7 et 8 pour les mesures de protection.

Précautions pour l'Environnement

Éviter de rejeter dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer le matériel conformément aux réglementations gouvernementales. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts, dans le sol ou pouvant contaminer des végétaux, informer les autorités environnementales et d'urgences locales.

Procédures de Nettoyage

Recueillir le produit et le transférer dans un contenant doté d'une fermeture sans provoquer d'éclaboussures, de poussières ou de brouillards. Éliminer le matériel conformément aux réglementations gouvernementales.

FICHE DE SÉCURITÉ

Section 7. Manutention et Entreposage

Précautions à Prendre pour une Manutention Sans Danger

Manutention : Éviter le contact direct avec la substance. Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs, la poussière, les émanations, les gaz ou les aérosols. Garder le contenant bien fermé. Porter des vêtements protecteurs, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manger ou boire pendant la manipulation. En cas de dommage physique, de fuite ou de déversement, avertir immédiatement les autorités.

Avis d'hygiène général : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Laver à fond les parties de la peau exposées après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.

Conditions d'Entreposage Sécuritaire

Garder le contenant bien fermé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Respecter les lois applicables en matières de santé et de sécurité au travail.

Section 8. Exposition / Protection Individuelle

Paramètres de Contrôle / Directives Relatives à l'Exposition

Ingrédients	Valeur Limites d'Exposition Professionnelle		Remarque
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	
Silice cristalline	50 µg/m ³ [Seuil d'intervention 25 µg/m ³]	0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter)	*voir ci-dessous

* Ce produit contient une ou plusieurs matières qui peuvent être dangereuses lorsqu'elles sont présentes sous forme de poussière respirable en suspension dans l'air. Comme ce produit existe sous forme de pâte liquide, il ne sera pas libéré dans l'air pendant une utilisation normale ou recommandée. Par conséquent, il ne présente pas un risque pour la santé.

Paramètres de Contrôle / Maîtrise de l'Exposition

Mesures d'Ingénierie : Ventiler les lieux pour garder l'exposition en dessous des limites permises. (niveaux de poussières, d'émanations, de vapeurs, etc. en suspension dans l'air). Pâte, semi-solide

Paramètres de Contrôle / Maîtrise de l'Exposition

Protection du Visage et des Yeux :	Porter des lunettes de protection. Ne pas porter de lentilles de contact.
Protection de la Peau et du Corps :	Porter des vêtements protecteurs.
Protection des Mains :	Porter des gants imperméables.
Protection Respiratoire :	Si la ventilation n'est pas efficace ou dans le cas de travail mécanique sur du matériel durci ou lors du mélange, utiliser un équipement respiratoire adéquat.

Section 9. Caractéristiques Chimiques et Physiques

Information sur les Propriétés Physiques et Chimiques Essentielles

État physique :	Pâte, semi-solide		
Couleur :	Blanc	Densité de la vapeur :	Pas disponible
Odeur :	Légère odeur	Densité (kg/L) :	1,34
Seuil d'odeur :	Pas disponible	Solubilité du Produit Frais :	Eau
pH :	7,5 à 8,5	Solubilité du Produit Sec :	Pas disponible
Point de fusion/congélation :	< -12 °C	Coefficient Octanol/Eau :	Pas disponible
Point d'ébullition :	> 100 °C	Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Point d'éclair :	Ininflammable	Température de décomposition :	Pas disponible
Taux d'évaporation :	Pas disponible	Viscosité (kcPs @ 21°C) :	800
Inflammabilité :	Ininflammable	Propriétés oxydantes :	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion :	Pas disponible	Propriétés explosives :	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion :	Pas disponible	Teneur en COV (g/l) :	39
Tension de vapeur :	Pas disponible		

FICHE DE SÉCURITÉ
Section 10. Stabilité Chimique et Données sur la Réactivité

Stabilité/Réactivité	Stable dans les conditions ambiantes.
Possibilité de Réactions Dangereuses	Aucune
Conditions à Éviter	Feu. Chaleur. Matériaux incompatibles.
Matières à Éviter	Pas disponible
Produits Dangereux de Décomposition	Peut inclure et n'est pas limité aux oxydes de carbone (COx)

Section 11. Propriétés Toxicologiques
Propriétés Toxicologiques du Produit

Il n'existe pas de données toxicologiques pour ce mélange de produits. Tenir compte de la concentration individuelle* de chaque composant pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au mélange.

* Puisque l'état physique normal est une pâte épaisse qui va évoluer vers un solide viscoélastique dur dans des conditions normales d'utilisation, le risque d'exposition à un cancérigène connu inclus dans ce produit avant et après son durcissement est très faible.

Propriétés Toxicologiques des Ingrédients

Silice cristalline	Oral,	LD50 Rat	> 22 500 mg/kg.
	Cutanée,	LD50 Lapin	> 2 000 mg/kg.
	Inhalation	LC50 (4h) Rat	> 20 mg/l.

Section 12. Données Écologiques

Écotoxicité :	Non disponible. Éviter de relâcher dans l'environnement.
Persistance et Dégradabilité :	Pas disponible
Bioaccumulation Potentielle :	Pas disponible
Mobilité dans le Sol :	Pas disponible

Section 13. Élimination des Résidus
Règlement(s) sur l'Élimination des Résidus

Éviter le rejet dans l'environnement. Les utilisateurs doivent accorder une attention particulière à l'existence éventuelle de règlements régionaux ou nationaux relatives à l'élimination.

Section 14. Renseignements Relatifs au Transport [ADR-NU, DOT, ICAO, IMDG, TDGR]

Réglementation : Non réglementé pour le transport.

Section 15. Données Réglementaires
Réglementation Relative à la Sécurité, à la Santé et à l'Environnement
Canada

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD). La présente FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD.

Renseignements sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients énumérés figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) ou sur la liste extérieure des substances (LES).

ÉTATS-UNIS - Réglementation fédérale
Inventaire TSCA

SARA
CERCLA

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA
Aucune substance inscrite
Aucune substance inscrite

Silice cristalline	ÉTATS-UNIS - Réglementations spécifiques à un état			
	Californie	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts
	Oui	Oui	Oui	Oui

FICHE DE SÉCURITÉ**Section 16. Renseignements Divers****Date de préparation :** 15 septembre 2017**Version :** 1.00**Préparé par :** ADHÉSIFS PROMA INC**Renseignements Divers - Dégagement de Responsabilité :**

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera responsable d'aucun dommage causé lors de la manipulation ou contact avec le produit.

Glossaire

ACGIH :	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR :	Transport routier européen
CAS :	Chemical Abstracts Service
DOT :	Département du transport Américain
DSL :	Liste intérieure des substances du Canada
EPA :	Agence de Protection de l'Environnement Américaine
ICAO :	Organisme International de l'aviation civil
IMDG :	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
LC50 :	Concentration létale qui tuera 50 % des animaux d'expérience dans un délai donné.
LD50 :	La dose nécessaire pour causer la mort chez 50 % des espèces exposées dans un délai donné.
N/Ap :	Non applicable.
N/Av :	Non disponible.
N/D :	Non déterminé.
NDSL :	Liste des substances importées
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health.
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration du Département de Travail des É.U.
REL :	La limite d'exposition recommandée (REL) est la valeur limite d'exposition professionnelle que recommande le National Institute for Occupational Safety and Health des É.U. à l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) comme limite d'exposition admissible.
RTECS :	Registre des Effets Toxiques des Substances Chimiques.
SARA :	Superfund Amendments and Reauthorization Act.
LECT :	Une limite d'exposition à court terme (LECT) est une moyenne acceptable d'exposition sur une courte période, habituellement de 30 minutes, tant que la valeur d'exposition moyenne pondérée est respectée.
TDGR :	Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.
TLV :	La valeur limite de l'exposition d'une substance chimique est un niveau auquel on croit qu'un travailleur peut être exposé, jour après jour, pendant une vie professionnelle sans subir d'effets néfastes sur la santé. Plus concrètement, TLV est un terme réservé à la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). Cependant, il est parfois utilisé de manière vague pour faire référence à d'autres concepts similaires utilisés pour la santé et la toxicologie professionnelle. Les TLVs, ainsi que les indices biologiques d'exposition (BEIs), sont publiés annuellement par l'ACGIH.
TSCA :	Loi réglementant les substances toxiques
TWA :	La moyenne pondérée dans le temps est utilisée pour calculer l'exposition quotidienne des travailleurs aux substances dangereuses (telles que les produits chimiques, poussières, fumées, brouillards, gaz ou vapeurs) ou aux agents (tels que les bruits en milieu de travail), pondérée pour une période de 8 heures par jour, en tenant compte des niveaux moyens de la substance ou de l'agent et du temps passé dans ce lieu. Ces recommandations de l'OSHA sont utilisées pour déterminer la limite d'exposition admissible (PELs) et est indispensable pour évaluer l'exposition du travailleur et pour déterminer les mesures de protection à prendre.
NU :	Nations Unies.